

Image not found or type unknown



Le SPIP peut il interroger ma banque ?

Par **ogcsteph**, le **16/11/2013** à **19:44**

Bonsoir,rrnJ'ai été condamné et je suis en demande d'aménagement de peine. J'ai RDV le 29/11 auprès du SPIP. Aujourd'hui, ma banque résilie mon découvert autorisé sans me dire pourquoi alors que je n'ai aucun souci, mis à part un ATD en janvier 2013. rnrnPensez-vous que le SPIP, dans le cadre de son enquête, peut se renseigner auprès de ma banque, voire de mon employeur ?rnrnMerci pour votre aide.